

Procès-verbal de la séance du conseil municipal

Le conseil municipal s'est réuni à la mairie le lundi 16 octobre 2023 de 18h30 à 20h48.

Étaient présents : CARTIER Sylvestre, DEFORGE Marc, FRAPART Yves, LABARRE Alexis, MAURY Édith, MEXIQUE Bruno et STEPHAN Murielle.

Absentes excusées : DÉsirANT Françoise, GUICHON Julie, MEXIQUE Béatrice a donné procuration à MEXIQUE Bruno et PERRIN Céline a donné procuration à STEPHAN Murielle.

Absent : FRAPART Stéphane.

Secrétaire de séance : LABARRE Alexis

2 spectateurs. Séance enregistrée avec l'accord des élus

Approbation du PV de la séance précédente

Le procès-verbal de la séance du 9 septembre 2023 est approuvé à l'unanimité.

Élection d'un correspondant incendie et secours

Suite au décret n°2022-1091 du 29 juillet 2022 relatif aux modalités de création de d'exercice de la fonction de conseiller municipal correspondant incendie et secours, nous devons désigner un correspondant au sein des membres du conseil. Le correspondant incendie et secours est un interlocuteur privilégié du service départemental ou territorial d'incendie et de secours de la commune sur les questions relatives à la prévention, la protection et la lutte contre les incendies. Il a pour mission l'information et la sensibilisation du conseil municipal et des habitants de la commune sur l'ensemble des questions relatives à la prévention et à l'évaluation de sécurité civile, à la préparation des mesures de sauvegarde, à l'organisation des moyens de secours, à la protection des personnes, des biens et de l'environnement et aux secours et soins d'urgence aux personnes victimes d'accidents, de sinistres ou de catastrophes ainsi qu'à leur évacuation (*article 13 de la loi du 25 novembre 2021*). Par ailleurs, le correspondant incendie et sécurité est chargé de mettre en place, évaluer et réviser le plan communal de sauvegarde (*article L.731-3, alinéa 2 du code de la sécurité intérieure*). Dans le cadre de ses missions d'information et de sensibilisation des habitants et du conseil municipal, le correspondant incendie et secours peut, sous l'autorité du maire (*article D.731-14 du code de la sécurité intérieure*) :

- participer à l'élaboration et la modification des arrêtés, conventions et documents opérationnels, administratifs et techniques du service local d'incendie et de secours qui relève, le cas échéant, de la commune ;
- concourir à la mise en œuvre des actions relatives à l'information et à la sensibilisation des habitants de la commune aux risques majeurs et aux mesures de sauvegarde ;
- concourir à la mise en œuvre par la commune de ses obligations de planification préventive ;
- concourir à la définition et à la gestion de la défense extérieure contre l'incendie de la commune. Il informe périodiquement le conseil municipal des actions qu'il mène dans son domaine de compétence (*article D.731-14 du code de la sécurité intérieure*)

Le correspondant peut être un adjoint ou un conseiller municipal. Il est désigné par Monsieur le Maire par un arrêté de nomination transmis à la préfecture et au SDIS. Cette fonction de correspondant incendie et secours n'ouvre droit à aucune rémunération supplémentaire (*article 13 de la loi du 25 novembre 2021*) Monsieur Mexique pense que la fonction apporte beaucoup de contraintes et demande de l'investissement. Il suggère qu'un adjoint ou le maire soit nommé correspondant plutôt qu'un élu. Monsieur Frapart relève que Monsieur le Maire ne peut être nommé correspondant incendie et secours mais pense que cette fonction relève des compétences des adjoints au maire. Monsieur Frapart se propose donc pour être nommé correspondant incendie et secours avec l'accord de Madame Stephan et de Monsieur Cartier. Un arrêté de nomination sera établi et transmis au SDIS.

Ruelle Dessales

Suite à un accrochage ruelle dessales avec un poids lourd néerlandais, le crépis de la maison de Monsieur et Madame Gallois a été arraché. Il devient nécessaire de trouver une solution afin d'éviter de nouveau ce genre d'événement. Monsieur le Maire propose de faire interdire cette ruelle aux poids de plus de 3.5T. Monsieur Labarre rappelle que ce système est déjà en place à la ruelle Colette et qu'il constate régulièrement que des poids lourds l'empruntent tout de même. Monsieur Cartier remarque que l'interdiction aux plus de 3.5T empêchera le passage des camions de livraison de fuel aux habitations ainsi que le ramassage des ordures ménagères. Monsieur le Maire propose une

interdiction aux véhicules de plus de 19T. Des panneaux seront achetés et un arrêté sera fait. Monsieur Labarre demande si des panneaux indiquant l'interdiction de tourner dans la ruelle Dessales seront implantés en amont. Monsieur le Maire répond qu'il n'y a pas la place pour les implanter en amont. Ils seront installés au niveau du cidex.

Bois des petits Écuriots

Madame Stephan informe les élus qu'une réflexion a été menée sur l'évolution à apporter au bois des petits Écuriots. Suite à la prolifération des chenilles processionnaires, il nous a été conseillé de planter des arbres d'ornements. Cette année, seront conviés les petits écuriots nés en 2022 et 2023, ce qui représente 9 nouveau-nés. (3 filles et 6 garçons). Madame Stephan propose deux types d'arbres, un pour les filles et un pour les garçons. Monsieur Frapart propose d'attribuer les arbres par tirage au sort afin d'équilibrer les deux espèces d'arbres. Madame Stephan suggère de profiter de la prochaine plantation pour remplacer les pins abimés. Monsieur Mexique demande si la commune sait à quels enfants appartiennent les pins abimés. Aucun plan du bois n'existe, il est donc difficile de se rappeler à qui appartient chaque pin. Monsieur le Maire propose de remplacer les pins malades, abimés par une variété différente de celles choisies pour l'édition 2023. L'aubépine est choisie. Il sera demandé à Monsieur Simon de compter le nombre exact de pins à remplacer. La date du 2 décembre est retenue. Monsieur Cartier se chargera de réaliser les invitations. Le conseil municipal décide avec 9 voix pour d'acheter des arbres d'ornements type prunus pissardi, sorbiers de oiseaux ainsi que des aubépines pour remplacer les anciens pins.

Tarifs Beaujolais

La commune ayant décidé de renouveler la soirée Beaujolais le samedi 18 novembre, il convient de fixer les tarifs pour cette soirée. Monsieur le Maire rappelle les tarifs 2022 : Repas 13€ pour les Écuriots, 15€ pour les extérieurs, et demi-tarif pour les enfants – de 12 ans. Beaujolais rouge ou rosé 7€ la bouteille, bouteille de champagne 18€ et bouteille d'eau 0.50€. (apéritif et café offerts par la commune). Madame Stephan informe les élus qu'elle a pris contact avec le traiteur des années passées et que celui-ci propose un menu pour 13,50€. Monsieur Cartier demande à combien s'élevait le prix d'un repas l'an passé. Madame Stephan répond que le repas revenait à un peu moins de 13€ l'an dernier. Après délibération le conseil municipal décide avec 9 voix pour d'appliquer les tarifs suivants : 13€ par repas pour les écuriots, 15€ par repas pour les extérieurs, pas de tarifs enfants, la bouteille de champagne 18€, la bouteille d'eau 0.50€. Quant à la bouteille de beaujolais, le prix d'achat n'étant pas encore connu, il sera revu lors du prochain conseil ou vendu à prix coûtant arrondi à l'euro supérieur près. Madame Stephan propose de changer la sangria de l'apéritif (proposée deux années de suite) par un punch. Elle informe également les élus que suite à l'annonce de la soirée Beaujolais sur Illiwap, elle a déjà 23 pré-inscriptions.

Monsieur Cartier se chargera de préparer un flyer qui sera distribuer au plus vite. La date limite d'inscription est fixée au 6 novembre.

Sms de Madame Lincoln

Chaque mois, à tour de rôle, un élu est chargé des remises des clés et de l'état des lieux de la salle des fêtes pour les locations. En octobre, 3 locations sont prévues et la gestion de la salle des fêtes était sous la responsabilité de Madame Lincoln. Monsieur Frapart fait lecture d'un sms envoyé par Madame Lincoln informant une locataire qu'elle ne souhaitait pas se charger des locations. Dans l'urgence, Monsieur Frapart a pris en charge les locations du mois d'octobre.

Monsieur le Maire rappelle que le planning n'est pas figé et qu'en cas d'indisponibilité, les élus doivent prévenir la mairie au plus vite afin de trouver une solution. Monsieur le Maire informe également l'ensemble du conseil que Madame Lincoln a envoyé un courrier de démission en date du 03 octobre 2023. Ce courrier a été transmis en préfecture et le conseil municipal se compose désormais de 12 membres.

Monsieur le Maire annonce également aux élus que Monsieur Frapart Stéphane déposera sa lettre de démission dans les prochains jours.

Inauguration Espace Pierre Huet

L'inauguration de l'espace Pierre Huet est prévu le 12 novembre à 11h00. Monsieur le Maire rappelle que Madame Huet ne souhaite pas que celle-ci soit politisée. Monsieur Frapart demande qui Monsieur le Maire souhaite inviter. Les associations de l'aérodrome seront invitées ainsi que les habitants. Madame Stephan demande ce qui sera prévu pour le verre de l'amitié. Monsieur le Maire remarque qu'il est difficile de connaître le nombre de personnes qui répondront présents. Du champagne, des brioches et biscuits secs seront commandés. Monsieur Frapart demande si, hormis Monsieur le Maire, d'autres personnes pourront faire un discours en hommage à Monsieur Huet. Monsieur le Maire est pour. Madame Stephan demande si Monsieur le Maire a de nouvelles informations concernant le projet de la micro-crèche. Monsieur le Maire espère que le bail sera signé dans les plus brefs délais. Les travaux commenceront

début janvier 2024, les locaux devront être libres pour mi-décembre afin que les associations puissent reprendre leurs activités dans la salle des fêtes en début d'année. Monsieur Cartier demande si la CCMC sera conviée à cette inauguration. Monsieur le Maire rappelle que le président de la CCMC se présente au département et souhaite respecter les desiderata de la famille, et craint que cela soit trop politique.

Questions diverses

Madame Stephan fait un point sur la réunion animation, et retrace toutes les activités envisagées jusqu'à la fin du 1^{er} semestre 2024.

Monsieur le Maire demande un point sur la réunion de concertation du 26 septembre dernier avec les employés communaux.

Des améliorations notables sont visibles. Les employés ont demandé des vêtements de travail décents et une prime de salissure ou que la commune gère le pressing. Monsieur Labarre souligne qu'à titre personnel, il touche cette prime. Les employés ont rappelé le problème des voitures tampon sur le parking du cimetière qui les empêchent d'entretenir correctement le parking. Monsieur Royer demande à ce que prévu au budget de l'année prochaine l'achat d'une petite tondeuse en remplacement de l'actuelle qui commence à montrer des signes de faiblesse. Monsieur Labarre suggère également l'achat d'une remorque. Monsieur le Maire rappelle que la petite remorque appartient à Monsieur Royer qui la prête gracieusement lorsque celle de la commune est immobilisée par la cuve de l'arrosage. Monsieur Mexique demande si la remorque qui se trouve au Mazin est utilisable. Monsieur le Maire répond qu'elle est en triste état.

Monsieur Royer a évoqué les problèmes des dégradations dans un des logements communaux vacants et des fissures extérieures. Monsieur Mexique demande si la commune ne peut pas envisager d'entamer une action en justice contre les anciens locataires au vu des dégradations. Monsieur Cartier remarque que Monsieur Royer ne remet plus ses feuilles d'activités. Monsieur Mexique demande quelles suites seront apportées après la réunion de concertation. Madame Stephan propose de faire un contrôle mensuel ou bimensuel des travaux à réaliser et Monsieur Labarre se propose de vérifier leur bonne exécution les vendredis. Monsieur le Maire propose d'organiser une réunion de concertation tous les 3 mois. Madame Stephan rapporte que suite à leur visite dans la grange, les élus ont constaté que la voiture de Monsieur Simon était de nouveau dans la grange. Monsieur le Maire informe les élus qu'un courrier lui sera fait.

Un point sur les travaux du chemin des hauts est fait. Monsieur le Maire informe les élus que la facture est bloquée. Une lettre sera envoyée à Colas afin de revoir les travaux qui ne sont pas conformes à ce qui avait été demandé. De plus, les nids de poules sont toujours existants. Monsieur Frapart fait un rapide compte-rendu sur les réunions des 14 et 21 septembre dernier de la CCMC. Il en ressort qu'il y a une baisse du nombre de résidents dans la communauté de commune, que la population est vieillissante. Un manque de petits logements à prix accessibles (logements étudiants par exemple) est relevé.

Monsieur Frapart note que le manque de transport empêche ce type de logement. L'accès aux services est également abordé : ce n'est pas le manque de services qui pose souci mais les moyens de transport insuffisants pour y accéder. Le projet de création d'une carte des différents déplacements doux au sein de la CCMC est envisagé.

Concernant la réunion du 21 septembre dont le sujet était l'eau, il en ressort que le prix de l'eau augmentera dans les prochaines années. Le problème de l'irrigation est soulevé. L'idée de pomper l'eau dans les rivières et non sur les nappes, ce qui permettrait de pouvoir réguler les petits cours d'eau et de préserver certaines nappes.

Madame Stephan informe les élus d'un message de l'ONF qui propose plusieurs dates de rendez-vous afin de discuter de la future replantation de la peupleraie. Cette rencontre est ouverte à tous les élus qui le souhaitent.

Monsieur le Maire souhaite programmer une réunion de la commission travaux.

Madame Stephan remarque que le pont de la sentate n'est toujours pas réparé. Monsieur le Maire fera un courrier. Madame Stephan demande quand est prévu la pose des illuminations de Noël. Rendez-vous est pris pour le 30 novembre avec l'aide de Monsieur Simon. Monsieur Mexique demande si les états ont été restitués. Monsieur le Maire répond qu'ils ont été rendus le vendredi 7 juillet à 13h00. Monsieur Mexique demande à ce que soit précisé que le matériel a bien été restitué et que contrairement à ce qui avait été notifié dans le PV du mois de mars 2023 n'était pas fondé.

Prochaines réunions

Réunion de conseil municipal : le lundi 6 novembre à 18h30

Réunion commission travaux : le jeudi 02 novembre à 18h30